CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

# Conseil d'Administration
# Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

## Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

| NOMS ET PRENOMS | Présents (X) | Absents excusés | Pouvoir donné à |
|---|---|---|---|
| 1. Marie Claire BARBIER | | X | |
| 2. Renaud BERETTI | | X | |
| 3. Lydèric BOUQUET | X | | |
| 4. Jean-Marc BOUTEILLIER | X | | |
| 5. Michelle BRAUER | X | | |
| 6. Jacques CONVERT | X | | |
| 7. David GAILLARD | X | | |
| 8. André GRANGER | | X | |
| 9. Alain HOTIER | | X | Pascale ROUSSEAU |
| 10. Antoine HUYNH | X | | |
| 11. Nicolas MERCAT | X | | |
| 12. Julie NOVELLI | X | | |
| 13. Colette PIGNIER | | X | Julie NOVELLI |
| 14. Pascale ROUSSEAU | X | | |
| 15. Alain YVROUD | X | | |

**Autres présents non votants :**

| | |
|---|---|
| BORRELY-DUBINI Muriel | Assistant de Direction du CIAS Grand Lac |
| FRAISSE Aurore | Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC |
| RENAUD Marie | Directrice du CIAS Grand Lac |
| VERDENAL Olivier | Directeur financier |

**L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.**

**Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.**

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB42-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.*

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

# DÉLIBÉRATION

N° :C-62 Année : 2026

Exécutoire le : 21 OCT. 2026
Publiée/notifiée le : 21 OCT. 2026
Visée le : 21 OCT. 2026

*COMMANDE PUBLIQUE*
**Accords-cadres de service**

## N°22043 Lot 1 : Entretien et conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire - Avenant 7 : Prolongation de la durée du marché

## N°23035 : Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air - Avenant 1 : Prolongation de la durée du marché

---

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac, dans le cadre de groupements de commandes avec Grand Lac, fait appel à la société E2 S pour l'entretien et la conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire de ses bâtiments dans le cadre du lot 1 de l'accord cadre n°22043 mais aussi pour l'entretien et la conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air dans le cadre de l'accord cadre du 23035.

Ces deux accords doivent contractuellement prendre fin le 31/12/2026. Cette échéance arrive en pleine saison hivernale et donc d'exploitation des installations techniques.

Afin de faciliter le renouvellement ces accords cadre et dans un souci de maintien de la continuité de service des équipements liés au chauffage et la qualité de l'air intérieure, il est opportun de décaler de quelques mois la date de renouvellement de ce marché.

Par conséquent il est proposé de prolonger par ces avenants la durée contractuelle de ces 2 accords-cadres jusqu'au 31/03/2027 afin de pouvoir relancer des consultations et le cas échant de changer de titulaire après la période de chauffe.

Il convient d'autoriser Le Président à signer l'avenant n°7 de prolongation de l'accord cadre n° 22043 lot 1 et l'avenant n°1 de prolongation de l'accord cadre CIAS n°23035

---

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 de prolongation de l'accord cadre n° 22043 lot 1 et l'avenant n°1 de prolongation de l'accord cadre CIAS n°23035

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

# Marché n° 22043

## Entretien et conduite des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments

## Lot nº : 01
## Chauffage et Eau Chaude Sanitaire

***AVENANT N°7***

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

**ENTRE :**

**Groupement de commande CIAS Grand Lac / Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domicilié 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par, Monsieur Yves MERCIER vice-président en charge de la commande publique de Grand Lac et Renaud BERETTI, président du CIAS Grand Lac, dûment habilités par délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 et du conseil d'administration du CIAS du 21 mai 2026

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'entreprise E2S,** domiciliée 50 cours de la République, CS 70240, 69625 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par Thierry DUVERNE, et désigné ci-après par l'expression « E2S »,

**D'AUTRE PART,**

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

**ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE**

Par marché de services à bons de commande relatif ä l'entretien et à la conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire, Grand Lac a confié à l'entreprise E2S, domiciliée à VILLEURBANNE la conduite et l'entretien des installations de chauffage et eau chaude sanitaire de ses bâtiments.

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande avec un maximum commun aux 2 collectivités de 50 000 € HT / an pour le lot 1

**ARTICLE 2 – OBJET 1 DE L'AVENANT**

Le marché actuel devait se terminer le 31 décembre 2026 : cette échéance arrive en pleine saison hivernale et donc d'exploitation des installations techniques.

Afin de faciliter le renouvellement de ce marché et dans un souci de maintien de la continuité de service des équipements liés au chauffage et la production d'eau chaude, il semble opportun de décaler de quelques mois la date de renouvellement de ce marché.

Par conséquent il est proposé de prolonger par cet avenant la date d'échéance de ce marché d'un trimestre et de la fixer au 31 mars 2027.

**ARTICLE 3 - IMPACT FINANCIER**

Cet avenant n'a aucun impact financier : le montant maximum annuel reste inchangé.

Les prestations du BPU seront rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire trimestriel correspondant aux prix annuels du BPU initial révisés et auxquels sera appliqué un coefficient au prorata temporis de la durée de l'avenant, **soit 90/365.**

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Aix-les-Bains , le

**Pour la société E2S,**

**Pour Grand Lac,**

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

**Pour le CIAS Grand Lac,**

Renaud BERETTI
Président du CIAS Grand Lac

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

# Marché n°23035

# Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air

***AVENANT N°1  CIAS***

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

**ENTRE :**

**Groupement de commande CIAS Grand Lac / Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic - BP 610 — 73106 AIX-LES-BAINS, représentés par Monsieur Renaud BERETTI président du CIAS Grand Lac dûment habilité par la délibération n°8 du 21 mai 2026

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'entreprise E2S,** domiciliée 50 cours de la République, CS 70240, 69625 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par Thierry DUVERNE, et désigné ci-après par l'expression « E2S »,

**D'AUTRE PART,**

## ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services à bons de commande relatif à l'entretien et à la conduite des installations de ventilation, climatisation et traitement d'air, Grand Lac et le CIAS Grand Lac ont confié, dans le cadre d'un groupement de commande, à l'entreprise E2S, domiciliée à VILLEURBANNE la conduite et l'entretien des installations ventilation, climatisation et traitement d'air de leurs bâtiments.

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande avec le maximum annuel suivant :

Montant HT CIAS : 30 000,00 €

## ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le marché actuel devait se terminer le 31 décembre 2026 : cette échéance arrive en pleine saison hivernale et donc d'exploitation des installations techniques.

Afin de faciliter le renouvellement ce marché et dans un souci de maintien de la continuité de service des équipements liés au chauffage et la qualité de l'air intérieure, il semble opportun de décaler de quelques mois la date de renouvellement de ce marché.

Par conséquent il est proposé de prolonger par cet avenant la date d'échéance de ce marché d'un trimestre et de la fixer au 31 mars 2027.

## ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Cet avenant n'a aucun impact financier : les montants maximums annuels restent inchangés.

Les prestations du BPU seront rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire trimestriel correspondant au prix annuels du BPU initial révisés et auxquels sera appliqué un coefficient au prorata temporis de la durée de l'avenant, soit 90/365.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À , le

**Pour la société E2S,**

À Aix-les-Bains , le

**Pour le CIAS Grand Lac,**
Renaud BERETTI
Président du CIAS Grand Lac

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

# Acte à classer

## DELIB62

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|
| En préparation | En attente retour Préfecture | **> AR reçu <** | Classé |

**Identifiant FAST :** ASCL_2_2026-10-21T09-06-37.01 ( MI273303844 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20261015-DELIB62-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Accords-cadres de service : n.22043 Lot 1 : Entretien et conduite des installations de chauffage et eau chaude sanitaire - Avenant 7 : Prolongation de la durée du marché et n.23035 : Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air - Avenant 1 : Prolongation de la durée du marché - - - - - - - -

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

**Date de décision :** 15/10/2026

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 21 DELIB MP22043 lot 1 avt 7 et MP23035 avt 1 Maitenance Chauffage et VMC.PDF

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

21-1 _Lot1_ avenant 7_MP 22043.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

21-2 avenant 1 MP23035.PDF **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

| | | |
|---|---|---|
| **Préparé** | Date **21/10/26** à **09:06** | Par **BORRELY DUBINI ID Muriel** |
| **Transmis** | Date **21/10/26** à **09:06** | Par **BORRELY DUBINI ID Muriel** |
| **Accusé de réception** | Date **21/10/26** à **09:12** | |